

CAHIER DES CHARGES 2020 ORGANISATEURS

CSO CYCLE CLASSIQUE LABELS, SHF-VIDEO, CIR ET HUNTER

A. Aspects techniques

1. Pistes

- ✓ piste en herbe (100x50) ou sable de type Ecosol (80X50 avec arrosage automatique) ;
- ✓ parc aux normes SHF (Cf. annexe) ;
- ✓ 2 obstacles (fixes ou mobiles) sur eau obligatoires : rivière et bidet ;
- ✓ paddock (60x40), en sable si le terrain principal est en sable, ou herbe ;
- ✓ des moyens d'entretien des terrains adaptés (barre-rouleau-dames).

2. Programmation des épreuves (dans la mesure du possible)

- ✓ Les 5 et 6 ans Qualification doivent se dérouler le mardi et mercredi ;
- ✓ Les 4 ans Qualification et les Formations peuvent se dérouler le lundi ou jeudi.

3. Juges

Les organisateurs désignent les juges selon de niveau d'habilitation requis par la SHF :

CSO Cycle Classique:

- ✓ un Président de jury de niveau International, National Elite ou National ou habilité par la Société Hippique Française ;
- ✓ un assesseur de niveau National minimum ou habilité par la Société Hippique Française ;
- ✓ un second assesseur (obligatoire si plus de 200 chevaux engagés par jour) de niveau Candidat National minimum ou habilité par la Société Hippique Française.

Style - Hunter :

- ✓ un Président de jury de niveau juge Hunter National Elite ou habilité par la Société Hippique Française ;
- ✓ un assesseur, le cas échéant, de niveau juge Hunter National ou habilité par la Société Hippique Française.

4. Commissaire au paddock

Les organisateurs désignent le commissaire au paddock selon de niveau d'habilitation requis par la SHF :

- ✓ un Commissaire au paddock de niveau minimum National ou habilité par la Société Hippique Française ;
- ✓ une personne chargée de l'appel des chevaux à disposition du Commissaire au paddock ;
- ✓ un abri doit être mis à disposition pour le Commissaire de paddock.

5. Chef de piste

Les organisateurs désignent le chef de piste selon de niveau d'habilitation requis par la SHF :

- ✓ un Chef de piste de niveau National Elite ou habilité par la Société Hippique Française;
- ✓ **Un Chef de piste ne peut pas officier plus de 2 fois sur un même site de CSO Label hors CIR CSO**
- ✓ une équipe de 5 personnes doit être mise à disposition du Chef de piste la veille et pendant toute la durée du concours pour le montage et la manipulation des obstacles.

6. Chronométrateur

- ✓ le chronométrateur est désigné par l'organisateur ; et doit être impérativement renseigné sur l'avant programme avant l'ouverture aux engagements
- ✓ **Spécificité SHF Vidéo : Le chronométrateur est désigné par la SHF ainsi que le cadreur ;**
- ✓ le chronomètre électrique doit être aux normes FFE (comprenant obligatoirement une fonction d'enregistrement sur bande et imprimante) + afficheur (chiffres de 15 cm minimum) ;

7. Photographe

Un photographe peut être désigné par la SHF sur les concours SHF Vidéo.

8. Dispositions communes :

- ✓ une liaison Tlk/Wlk au minimum entre le Jury et le paddock ;
- ✓ une liaison internet sur le terrain ou à proximité ;
- ✓ Une sono, piste et paddock, chacune indépendante, permettant à toutes les personnes présentes de suivre le déroulement des épreuves.

9. Sécurité

Mise en place des moyens demandés par la FFE sur les concours de niveau Pro : PAC ou médecin + secouristes.

10. Vétérinaire et Maréchal Ferrant - (frais engagés à la charge du responsable du cheval)

- ✓ un service vétérinaire doit être en mesure d'intervenir dans les meilleurs délais (N° de téléphone à afficher aux écuries, au paddock et au Jury) ;
- ✓ un maréchal-ferrant peut être présent ou en mesure d'intervenir dans les meilleurs délais. (N° de téléphone à afficher aux écuries, au paddock et au Jury);
- ✓ les éventuelles permanences sont à la charge de l'organisateur.

11. Parking

Un parking camions et vans doit être délimité avec alimentation électricité et eau.

12. Boxes

- ✓ les boxes doivent être aux normes FEI, soit 3m X 3m, ou surface équivalente ;
- ✓ leur gestion (matérielle et financière) est à la charge de l'organisateur;
- ✓ la SHF se laisse la faculté de juger le caractère raisonnable de leur tarif ;
- ✓ des boxes en dur sont mis à la disposition des chevaux entiers, idéalement à proximité immédiate du terrain, dans tous les cas dans un rayon de 4 Km maximum du terrain.

13. Exposants

La gestion est assurée par l'organisateur.

14. Restauration

La restauration obligatoire sur le terrain. Elle doit proposer au minimum un petit déjeuner complet (boissons chaudes, viennoiseries) et un déjeuner complet (entrée, plat chaud, fromage ou dessert).

15. Contrôle anti-dopage

- ✓ En cas de contrôle anti-dopage, une personne désignée comme « accompagnateur » doit être mise à la disposition du vétérinaire préleveur (Cf. Règlement général des épreuves d'élevage) ;
- ✓ sur demande de la SHF, un box doit être laissé à disposition pour les opérations de contrôles anti-dopage ;
- ✓ un local doit pouvoir être mis à disposition pour un éventuel contrôle anti-dopage des cavaliers.

16. Plaques

A prévoir par l'organisateur et à distribuer aux chevaux sans-fautes.

17. Affichage et programmes

- ✓ affichage au paddock des protections autorisées et non autorisées (disponible sur le site www.shf.eu) ;
- ✓ affichage des programmes fournis par la SHF comprenant :
 - le nom du cheval, sa race, les noms du père, mère et père de mère avec leur race
 - le nom du cavalier avec son niveau de licence
 - le nom du propriétaire
 - le nom et le département du naisseur

Un exemplaire doit être remis à chaque membre du Jury et au Commissaire au paddock.

18. Transmission des avant-programmes et des résultats

- ✓ l'organisateur dispose obligatoirement d'une adresse pour recevoir et envoyer des courriels ;
- ✓ l'organisateur saisit l'avant-programme du concours au minimum 6 semaines avant la date de clôture ;
- ✓ l'organisateur publie sur le site FFECompét les horaires des épreuves dès la clôture des engagements ;

- ✓ l'organisateur saisit les résultats dès la fin du concours sur le site FFEcompét pour validation par la SHF.

B. Aspects juridiques et financiers

- ✓ les organisateurs de concours SHF Cycle Classique CSO labels, SHF Vidéo, CIR, organisent sous le nom de la SHF (statut d'organisateur délégués) ;
- ✓ ils ont la responsabilité juridique, technique, logistique vis-à-vis des tiers et de la SHF;
- ✓ ils désignent les techniciens selon de niveau d'habilitation requis par la SHF ;
- ✓ ils souscrivent une police d'assurance en responsabilité civile les couvrant pour l'organisation des épreuves d'élevage SHF ;
- ✓ les dotations sont payées par la SHF.
- ✓ La SHF leur ristourne un montant fixe par engagement sur les engagements qu'ils perçoivent directement :

	Somme des engagés		
	Inférieur à 250	Supérieur à 250 et inférieur à 500	501 et plus
Part organisateur CC CSO Label	2 250 €	Nombre d'engagés * 9€	(500 * 9€) + (nombre d'engagés – 500) * 8€
Part organisateur CC CSO SHF vidéo	2 000 €	Nombre d'engagés * 8€	
Part organisateur Cycle Libre	- Nombre d'engagés * 13 € sur les épreuves qui ont lieu le week-end ou les jours fériés ; - Nombre d'engagés * 8 €, sur les épreuves qui ont lieu en semaine.		
Part organisateur Style- Hunter	- 4 ans : Nombre d'engagés * 14 € - 5 ans : Nombre d'engagés * 16 € - 6 ans : Nombre d'engagés * 18 €		

- ✓ **Prise en charge spécifique sur les concours SHF Vidéo :**

	Honoraires	Déplacement	Hébergement	Repas
Président de jury	SHF	Organisateur	Organisateur	Organisateur
Assesseur	SHF	Organisateur	Organisateur	Organisateur
Chef de Piste	SHF	Organisateur	Organisateur	Organisateur
Commissaire au paddock	SHF	Organisateur	Organisateur	Organisateur
Chronométrateur	SHF	SHF	Organisateur	Organisateur
Cadreur	SHF	SHF	SHF	Organisateur midi / SHF soir
Photographe SHF	SHF	SHF	SHF	Organisateur midi / SHF soir

Contacts organisation

- Coline Demongeot à coline.demongeot@shf.eu ou par téléphone au 01.53.59.31.35
- Delphine Herbeau à delphine.herbeau@shf.eu ou par téléphone 01.53.59.31.37

ANNEXE : PARC D'OBSTACLES MINIMUM DES CSO CYCLE CLASSIQUE

A) 16 OBSTACLES MOBILES (8 oxers / 8 droits)

- ✓ 50 chandeliers oreilles ou piles.
- ✓ 12 jeux de 10 barres de 3,5m x 9cm de diamètre.
- ✓ 6 jeux d'échelles de 3,5m x 0.4 m.
- ✓ 2 Barrières de 3,5m x 0.9m.
- ✓ 4 barrières d'appel sur pieds (0.5 x 1.70m)
- ✓ 1 Mur dont les piles sont percées de 5cm en 5cm, hauteur : 1.5m, longueur : 3.45.
- ✓ 5 Jeux de soubassements divers (2 fois 0.7 ou 0.9m x 1.70m) - Exemple : mur de rondins, pont, talus, caisson, panneaux...).
- ✓ 6 palanques de 3,5m x 0.2m.
- ✓ 30 fanions rouges, 30 fanions blancs.
- ✓ 1 Jeu de numéros de 1 à 13, 1 jeu de « A, B, C », 2 jeux de « A, B », 2 poteaux « Départ » et « Arrivée ».
- ✓ 210 fiches normalisées (dont 20 fiches de sécurité agréées par la FFE obligatoires).
- ✓ 30 fiches 4 ans de 3cm à 3,5 cm de profondeur et 12cm de largeur.
- ✓ 24 fiches plates normalisées.

Une double chicane est autorisée pour l'ouverture/fermeture de piste

B) OBSTACLES FIXES

Pour la construction et l'implantation de ces obstacles, prendre contact avec un chef de piste responsable de région, ou avec un chef de piste international.

- ✓ 1 Bidet (il pourra être mobile) de 1m x 3.45m, profondeur de 0.10 m.
- ✓ 1 Rivière, fixe ou de préférence artificielle en caoutchouc peinte en bleu de 4.9m x 2.5m, équipée d'une haie de 3 éléments de 1.95m x 0.50m + calage de manière à pouvoir mettre les pieds de la haie dans l'eau + 5 barres de 5m x 10cm de diamètre + 3 lattes de 100 x 10mm, longueur 4.80m + 4 fiches de sécurité.

C) OBSTACLES DE PADDOCK

- ✓ 1 Oxe équipé de 5 barres + 10 fiches (dont 4 fiches de sécurité) + fanions.
- ✓ 1 Droit équipé de 5 barres + 10 fiches (dont 4 fiches de sécurité) + fanions.

NB : Les barres devront être peintes de 2 couleurs vives (ex : rouge et blanc), les chandeliers seront des oreilles blanches sans panneau ou publicité. Le marquage des hauteurs à la peinture est souhaité. Le matériel devra être aux normes en vigueur.